
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR21.46PR
concernant
une demande de crédit de CHF 150'000.- pour le renouvellement des
installations d'éclairage de fêtes au centre-ville**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 10 janvier 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Josie EHRBAR, Nathalie GUTIERREZ excusée et remplacée par Pascal GAFNER, Lionel BILLAUD, Daniel BURDET, Jean-François CAND, Jacques LEVAILLANT, Pierre-André MICHOUUD et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Monsieur Pierre DESSEMONTET, Syndic, MM. Guillaume ABETEL, Délégué à l'économie et Jean-Marc SUTTERLET, Chef de section REFL. Nous remercions chaleureusement la délégation pour les éléments présentés et pour le temps qu'ils ont consacré à nos questions.

Contexte :

Comme expliqué dans le préavis, l'éclairage de fêtes actuel est un héritage de la SIC. A l'époque, celle-ci avait commandé et acheté les installations. Après un certain nombre d'années d'exploitation et au vu des coûts d'entretien et de montage/démontage, la Société Industrielle et Commerciale a décidé de se défaire des éclairages de fêtes. C'est à ce moment-là que la Ville a décidé d'en reprendre la gestion.

La Ville souhaite garder cette animation lumineuse de décembre à janvier mais l'éclairage actuel a largement atteint ses limites. Il est énergétiquement dépassé, de nombreuses ampoules ne fonctionnent plus et il est techniquement obsolète.

CHF 250'000.- ont été comptabilisés à la ligne 1003 du plan des investissements pour l'achat d'un nouvel éclairage. Le préavis, taxes comprises, propose donc une économie de CHF 100'000.- par rapport à la somme initialement prévue dans le plan d'investissement. L'amortissement est prévu sur dix ans. D'un point de vue technique, la délégation municipale est sûre que cet éclairage durera dix ans et espère que le modèle plaira encore à la population à la fin du délai imparti.

Il était important qu'une personne avec une sensibilité urbanistique soit présente dans le jury de sélection, afin que le projet soit pensé et intégré aux bâtiments du centre-ville. Ce sont donc Monsieur ABETEL (Délégué à l'Économie), Monsieur SUTTERLET (Chef de section REFL), Madame Sara DIAS (Responsable de la filière planification du Service de l'Urbanisme) et Monsieur David BOULAZ (Responsable des affaires juridiques) qui ont travaillé sur ce préavis. Épaulée par l'entreprise Thol Concept, la Municipalité a initialement

invité quatre prestataires à présenter des projets. Finalement, trois grossistes ont répondu à l'appel d'offre.

Deux impératifs ont déterminé le choix du jury : un projet qualitatif et un concept qui représente l'identité et l'histoire de la ville d'Yverdon-les-Bains. De plus, il y avait le souhait d'un éclairage suspendu (afin de ne pas encombrer le sol), qui s'intègre au centre-ville. C'est finalement le projet de « gouttes » qui a été retenu par la délégation municipale. Ce système permettra plus de flexibilité d'entretien et une installation plus simple car il s'agit de modules individuels suspendus au câble et non d'une grosse structure rigide comme c'était le cas jusqu'à présent.

Le nombre de câbles dans les rues sera identique au nombre actuel car il a été défini par les points d'accroches déjà présents. Malgré la forme différente des éléments suspendus, l'éclairage sur la Place Pestalozzi gardera la même densité lumineuse afin de ne pas nuire aux projections réalisées sur les bâtiments historiques.

Initialement, le projet a été pensé pour recréer la même intensité lumineuse et occuper les mêmes zones d'éclairage qu'actuellement, c'est pourquoi aucune installation n'était prévue dans la jonction entre le château et la Maison d'Ailleurs. A cela s'ajoutaient des contraintes techniques : il est compliqué de tendre des câbles dans cet espace sans poteaux ou murs suffisamment proches. A la demande de la commission, la délégation municipale a trouvé une solution et propose désormais d'éclairer les quatre platanes devant le château, afin de maintenir un lien entre la rue de la Plaine et la Place Pestalozzi. Ce complément aura une légère répercussion (CHF 4'579.05) sur la somme préalablement présentée à la Commission des Finances.

Comme mentionné au préalable, la nouvelle installation sera réalisée en LED. Ce système d'éclairage permet une variante de surtension « flashing » à l'éclairage fixe (une barre blanc froid par câble pulse la lumière et met ainsi en mouvement une certaine activité). Cette possibilité n'était pas prévue dans le projet initial mais est ajoutée au préavis à la demande de la commission, sans frais supplémentaires.

Pour des questions de cohérence, l'éclairage sera identique dans les différentes rues du centre-ville. Celui-ci sera équipé d'une minuterie qui permettra de régler les heures d'enclenchement de l'éclairage (comme c'est déjà le cas), pouvant être rallongé à Noël et Nouvel-An, commencer plus tôt en soirée et s'arrêter à 23 heures par exemple.

Le montage et le démontage annuel des éclairages est réalisé par un consortium d'électriciens yverdonnois et engendre un coût conséquent (CHF 50'000.-). L'idée de pérenniser l'éclairage en le gardant suspendu d'une année à l'autre et de ne l'activer qu'en période de fêtes a été évoquée mais, hormis sur la place Bel-Air, les éclairages ne peuvent pas être installés en continu. Confrontés aux conditions météorologiques, ceux-ci se dégraderaient plus rapidement. De plus, ils ne sont pas suffisamment discrets pour passer inaperçus en dehors des fêtes.

Les derniers échanges avec la SIC ont démontré qu'ils ne souhaitent plus participer à ce projet car ils n'ont plus les ressources pour s'en occuper. La commission demande à ce que la délégation municipale leur pose tout de même la question d'une contribution financière.

Au vu de l'état de dégradation de l'éclairage actuel, il semble difficile de le revendre ou de le garder en back-up. Il sera donc vraisemblablement recyclé.

Les prix proposés dans le préavis sont garantis par le grossiste jusqu'à début mai.

Conclusions :

Le projet a initialement été pensé pour recréer la même densité lumineuse et occuper les mêmes espaces d'éclairage qu'actuellement. La commission souhaitait qu'une solution d'éclairage soit trouvée pour compléter la zone de jonction entre le château et la Maison d'Ailleurs et elle remercie la délégation municipale d'avoir proposé d'illuminer les quatre platanes devant le château pour faire le lien entre la rue de la Plaine et la Place Pestalozzi. Cela va légèrement diminuer l'économie de CHF 100'000.– présentée au préalable à la Commission des Finances mais au vu du souhait de la commission, la délégation s'y est appliquée.

A la demande de la commission, une variante de type « flashing » sera ajoutée aux installations afin de créer une certaine activité sans frais supplémentaires.

La commission estime que le renouvellement de l'éclairage de fêtes est indispensable mais trouve globalement que la nouvelle proposition manque un peu d'ambition. Elle craint que l'éclairage ne soit trop discret et que l'esprit festif s'évapore quelque peu. La commission est bien consciente qu'il est difficile de se faire une réelle opinion sur la base des projections de synthèse ou des prototypes qui avaient été installés en début de rue du Lac pendant les fêtes puisque ceux-ci étaient entourés de l'éclairage actuel. La délégation municipale nous confirme que l'offre qui a été retenue est la proposition la plus originale des trois et elle n'est pas inquiète quant au rendu final car les animations et le marché de Noël complèteront l'ambiance finale de la Place Pestalozzi. L'intensité lumineuse des gouttes reprend la même intensité que l'actuel éclairage, ça ne sera en tout cas pas moins lumineux.

Grâce au nouvel éclairage (par modules) proposé par la délégation, l'entretien, l'ajout ou la suppression des gouttes sera nettement facilitée.

La commission est mitigée sur le lien entre l'identité de la Ville et les gouttes mais elle fait pleinement confiance au choix du jury et de la délégation municipale.

Amendement :

Afin de maintenir une continuité entre la rue de la Plaine et la Place Pestalozzi en équipant en éclairage les quatre platanes devant le château, la commission vous propose d'amender l'article 2: *Un crédit d'investissement de CHF 150'000. - lui est accordé à cet effet.* En portant la somme d'investissement total à CHF 154'579.05

Moyennant ce qui précède, c'est à une forte majorité de ses membres (et une abstention) que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Maria Gallardo, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 21 avril 2022